



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 15 avril 2025

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
44	53

Date de convocation

9 avril 2025

Finances – Attributions de compensation prévisionnelles 2025 versées aux communes membres

**N° de la délibération
2025-224**

Secrétaire de séance :

Laëtitia BOURJAT

Le 15 avril 2025 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle La Fabrique à Larnage sous la présidence du Président M. Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Didier BUFFIERE, M. Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, M. Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, MM. Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Mmes Myriam FARGE, Valina FAURE, M. Gilles FLORENT, Mmes Béatrice FOUR, Christine FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDELGRILLERE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, M. Gilbert LA RUSSA, Mme Stéphanie NOUGUIER, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, MM. Gérard ROBERTON, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Paul BARBARY (pouvoir à M. Laurent BARRUYER), M. Patrick CETTIER (pouvoir à M. Pascal BALAY), M. Guy CHOMEL (pouvoir à M. Xavier ANGELI), M. Thierry DARD (représenté par son suppléant M. Didier BUFFIERE), M. Bruno FAURE (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), Mme Christiane FERLAY (représentée par sa suppléante Mme Christine FOUR), Mme Elisabeth JUNIQUE (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à Mme Delphine COMTE), M. Jean-Louis MORIN (pouvoir à M. Yann EYSSAUTIER), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), Ingrid RICHIOUD (pouvoir à Mme Annie FOURNIER), M. Xavier AUBERT, Mme Lyliane BURGUNDER, Mme Amandine DEYGAS, Mme Muriel FAURE, M. Patrick FOURCHEGU, M. Pierre GUICHARD, Mme Isabelle GUILLIUMET, M. Fabrice LORIOT, Mme Christelle MARION, M. Jean-Michel MONTAGNE, Mme Agnès OREVE, Mme Sandrine PEREIRA, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Mélanie ROZENAC, Mme Anne SCHMITT, M. Pascal SEIGNOVERT.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu le 1° du V de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 portant modification des compétences de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu la délibération n°2020 du 2 septembre 2020 portant création de la commission locale d'évaluation des charges transférées,

Vu le procès-verbal d'installation de la commission locale d'évaluation des charges transférées en date du 23 novembre 2021,

Vu le rapport validé par la CLECT le 21 avril 2022,

Vu la délibération n° 2022-602 prenant acte du rapport de la CLECT et fixant librement le montant des attributions de compensations,

Considérant qu'aucune modification n'est intervenue dans le courant de l'année 2024 sur les évaluations réalisées au titre des diverses compétences adoptées ou restituées,

Considérant que, bien que les montants des attributions de compensation ne soient pas modifiés, il convient de les rappeler annuellement à titre informatif et pour garantir la transparence auprès des communes membres,

Considérant l'avis du Conseil des Maires du 2 avril 2025 ;

Après en avoir délibéré à :

- 53 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- PREND ACTE du montant des attributions de compensation prévisionnelles versées aux communes membres pour l'année 2025 selon la répartition suivante :

communes	montant
Arlebosc	50 933,32
Arthemonay	4 335,00
Bathernay	0,00
Beaumont Monteux	490 449,22
Boucieu-le-Roi	10 460,80
Bozas	23 409,16
Bren	24 893,00
Chanos Curson	64 289,11
Chantemerle les Blés	118 773,81
Charmes-sur-l'Herbasse	0,00

Chavannes	5 170,00
Cheminas	5 121,40
Colombier-le-Jeune	8 412,20
Colombier-le-Vieux	21 423,30
Crozes Hermitage	40 600,57
Erôme	113 280,23
Etables	24 194,20
Gervans	281 130,60
Glun	45 376,80
La Roche de Glun	634 697,72
Larnage	61 555,86
Lemps	25 077,80
Margès	230 053,00
Marsaz	0,00
Mauves	504 525,00
Mercuriol-Veaunes	610 940,20
Montchenu	17 017,00
Pailhares	23 786,65
Plats	44 807,40
Pont de l'Isère	610 618,76
Sécheras	7 356,80
Serves sur Rhône	73 140,17
St Barthélémy-le-Plain	32 868,20
St Donat sur l'Herbasse	352 191,00
St Félicien	359 525,07
St Jean-de-Muzols	338 932,40
St Victor	38 099,12
Tain l'Hermitage	1 302 835,41
Tournon-sur-Rhône	1 766 700,40
Vaudevant	22 322,16
Vion	59 730,60
TOTAL	8 449 033,44

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 15 avril 2025.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET

Date de signature : 16/04/2025

Qualité : Le président ArcheAgglo